



#### DECLARATION DES PERSONNES DESIRANT EXPLOITER UN ETABLISSEMENT MENTIONNÉ A L'ARTICLE L. 322-2 DU CODE DU SPORT

Application de l'article L. 322-3 du code du sport, du décret n° 93-1101 du 3 septembre 1993 et de l'arrêté du 27 juin 2005 relatif à la déclaration d'ouverture prévue aux articles 1 et 2 dudit décret.

A déposer deux mois avant l'ouverture de l'établissement à la direction départementale de la jeunesse et des sports du siège de celui-ci. A remplir en autant d'exemplaires qu'il y a d'établissements exploités par le déclarant.

I-	ETAT CIVIL (pa	our les personnes physiques)
N		
• ,		
Nom d'épouse :		
Prénom(s):		
Sexe (1):	féminin $\square$	masculin
Domicile:		
		ommune :
code postar :		
Tálánhana :	Dortoblo :	
Télécopie:	Mél :	
Date et lieu de naissance (préc (préciser l'arrondissement po	riser le département, ur Paris. Lvon et M	) : arseille)
•	•	
Trationalite		
B( : : : 1 11/. 11		
Dénomination de l'établisseme	ent:	
N° SIRET :		
Pour les personnes nées à l'é	tranger	
Nom du père :		Nom de jeune fille de la mère :
Prénom(s):		Prénom(s):

(1) Cocher la case correspondante

### II- DENOMINATION SOCIALE (pour les personnes morales)

- Dénomination sociale :								
Forme juridique (1):	Association (loi de 190)							
<i>J</i> 1	Structure commerciale	,						
	préciser SARL, EURL, e	exploit	tation agricole, nom propre, etc:					
N° SIRET :		· •						
Adresse du siège soci	ial :							
			:					
=		_						
- Exploitant de l'éta	blissement (déclarant) :	· •						
Nom (patronyme):								
Nom d'épouse :								
Prénom(s):								
Code posta	ıl:	Comm	nune:					
Téléphone ·	Portable	e ·						
=								
Date et lieu de naissa (préciser l'arrondissem	Date et lieu de naissance (préciser le département) :							
Nationalité:								
Pour les personnes n	iées à l'étranger							
Nom du père :	3	-	Nom de jeune fille de la mère :					
			Prés our (a)					
rrenom(s):			Prénom(s):					

Représentant légal (s	'il n'exploite pas	lui-même	e l'établissem	nent):				
Nom (patronyme):								
Nom d'épouse :								
Prénom(s):								
Domicile:								
Code postal	:	Co	ommune :					
Téléphone :	Ī	Portable ·						
Télécopie :								
Telecopie		IVICI						
Date et lieu de naissand	Date et lieu de naissance (préciser le département) :							
(préciser l'arrondissement								
Nationalité:								
Dany las nausannas ná	os à l'étuangeu							
Pour les personnes née Nom du père :	es a i eiranger		Nom de i	eune fille de la mère :				
Prénom(s):		s):						
		• • • • • •						
Renseignements relat	ifs aux adminis	trateurs	ou gérants					
	-1-		-2-	-3-	-4-			
Nom (patronyme)								
Nom d'épouse								
Prénom(s)								
Fonction								
Adresse								
Date								
de naissance								

Lieu de naissance

(préciser le département)

Pour les personnes nées à l'étranger

	-1-	-2-	-3-	-4-
Nom				
et prénoms				
du père				
Nom de jeune				
fille et prénoms				
de la mère				

Sont considérés comme administrateurs et/ou gérants, les personnes élues ou juridiquement désignées et mandatées comme telles, concourant <u>directement</u> à la gestion et au fonctionnement de la structure associative ou commerciale (membres des organes exécutifs, notamment).

Toute personne procédant à cette déclaration, de même que les administrateurs et/ou gérants de la personne morale, feront l'objet d'une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) auprès du Service du Casier Judiciaire National, comme prévu à l'article 2 de l'arrêté du 27 juin 2005 et conformément à l'article 203 de la loi n° 2004-204 du 9 mars 2004.

#### **III- ACTIVITE**

Objet principal de l'école ou de l'établissement déclaré (encadrement, animation, enseignement,
entraînement, initiation, location, etc):
Nature des disciplines enseignées ou pratiquées :
Lieu d'enseignement ou de pratique de ces disciplines (établissements, installations, enceintes sportives,
Elea a chiscignement ou ac pratique ac ces disciplines (etaotissements, tristatuations, etactines sportives,
lieux de pratique des sports de nature, etc):
lieux de pratique des sports de nature, etc) :
lieux de pratique des sports de nature, etc) :
lieux de pratique des sports de nature, etc) :
lieux de pratique des sports de nature, etc) :
lieux de pratique des sports de nature, etc) :
lieux de pratique des sports de nature, etc) :
lieux de pratique des sports de nature, etc) :
lieux de pratique des sports de nature, etc) :
lieux de pratique des sports de nature, etc) :
lieux de pratique des sports de nature, etc) :

non	
	non

Renseignements relatifs aux personnes devant, dans l'établissement, enseigner, animer ou encadrer les activités physiques ou sportives, ou entraîner ses pratiquants, contre rémunération, à quelque titre que ce soit

	-1-	-2-	-3-	-4-
Nom (patronyme)				
Nom d'épouse				
Prénom(s)				
Qualification / diplôme préparé				
Numéro et date d'obtention de la carte professionnelle				
Adresse				
Date de naissance				
Lieu de naissance (préciser le département)				

(Date et signature du déclarant)

#### IV- DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je	soussigné				,	exploitant	d'établis	ssement
d'ac	ctivités physi	iques ou sportives,	déclare que	mon établisse	ment rem	olit les cond	litions fix	kées par
le c	ode du sport	et le décret n° 93-1	1101 du 3 ser	otembre 1993.				

#### Notamment:

- l'établissement se conforme aux règlements d'hygiène et de sécurité
- en un lieu visible de tous et accessible à tous, l'établissement comporte :
  - un affichage des copies des cartes professionnelles mentionnées à l'article 13 du décret n° 93-1 035 du 31 août 1993 modifié attestant de la qualification et de l'aptitude des personnes employées à l'enseignement, l'animation, l'encadrement, ou l'entraînement, contre rémunération, conformément aux dispositions des articles L. 212-1, L. 212.2 et L. 212-7 du code du sport, ainsi qu'un affichage des copies des diplômes, titres, certificats de qualification professionnelle, autorisation, ou, pour les personnes en formation, de l'attestation de stagiaire justifiant des exigences minimales préalables à la mise en situation pédagogique et de toute pièce justifiant du tutorat. Tout affichage de diplômes fédéraux non homologués ou de titres de championnat doit faire l'objet d'un affichage bien distinct des diplômes et titres mentionnés aux articles L. 212-1, L. 212.2 et L. 212-7 du code du sport;
  - un affichage des garanties d'hygiène et de sécurité et des normes techniques particulières applicables à l'encadrement des activités physique ou sportives enseignées ;
  - un affichage de l'attestation du contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile de l'exploitant, de ses préposés et des pratiquants ;
  - une trousse de secours pour les premiers soins en cas d'accident ainsi qu'un moyen de communication permettant l'intervention rapide des secours ;
  - un tableau d'organisation des secours avec les adresses et numéros de téléphone des personnes et organismes susceptibles d'intervenir en cas d'urgence.

Je déclare ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation m'interdisant l'exploitation d'un établissement d'activités physiques ou sportives, en application des dispositions des articles L. 322-1 et L. 212-9 du code du sport.

Je m'engage à informer de tout accident grave survenu dans l'établissement. Je m'engage à déclarer dans les mêmes formes toute modification d'un des éléments mentionnés dans la présente déclaration.

A									•					 	 	, ]	le
Si	gna	itu	ıre	d	le	1'	e:	ΧĮ	ol	o	it	aı	nt				

#### Nota bene:

#### A cette déclaration doivent être joints:

#### a) Pour l'exploitant

#### Cas d'une personne physique :

- une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) recto verso
- une photographie d'identité
- s'il enseigne, encadre ou anime des activités physiques ou sportives, ou entraîne ses pratiquants contre rémunération : une copie de sa carte professionnelle ou de sa déclaration faite en application de l'article 12 du décret n° 93-1035 du 31 août 1993 modifié.

#### Cas d'une personne morale:

- une copie de ses statuts.
- une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) recto verso

L'exploitant doit être en mesure de présenter à tout moment à l'autorité administrative le registre de sécurité et, pour les établissements de natation ouverts au public et d'accès payant, le plan d'organisation de la surveillance et des secours.

## b) Pour chacune des personnes devant enseigner, animer ou encadrer les activités physiques ou sportives, ou entraîner ses pratiquants :

- une copie de la carte professionnelle ou de la déclaration prévue à l'article 12 du décret n° 93-1035 du 31 août 1993 modifié.

#### DECLARATION DES PERSONNES DESIRANT EXPLOITER UN ETABLISSEMENT MENTIONNÉ A L'ARTICLE L. 322-2 DU CODE DU SPORT

# RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PERSONNES DEVANT, DANS L'ETABLISSEMENT, ENSEIGNER, ANIMER OU ENCADRER LES ACTIVITES PHYSIQUES OU SPORTIVES, OU ENTRAINER SES PRATIQUANTS, CONTRE REMUNERATION, A QUELQUE TITRE QUE CE SOIT (volet complémentaire)

	-1-	-2-	-3-	-4-
Nom (patronyme)				
Nom d'épouse				
Prénom(s)				
Qualification / diplôme préparé				
Numéro et date d'obtention de la carte professionnelle				
Adresse				
Date				
de naissance				
Lieu de naissance				
(préciser le				
département)				